



Odeurs d'égouts m'empêchant d'occuper ma résidence

Par **nini04**, le **23/01/2023** à **12:14**

Bjr, Je possède une résidence secondaire, à mon arrivée c'est une puanteur dû a remontée d'égout, j'ai fait plusieurs fois venir un plombier, qui a fait le nécessaire sur mes siphons et pose d'un aérateur sur les wc, celui-ci me dit que cela vient de la copro. cela fait 1 an que ça dure et je n'ose plus louer mon appartement, donc perte de revenus et de jouissance personnelle, le syndic se fait tirer l'oreille, que faire ?? d'autre part, cette résidence étant en montagne, il y a un escalier commun extérieur en glace permettant l'accès à l'immeuble de façon très acrobatique limitant aussi l'accès au services d'urgence, le syndic et le CS me répond, que je n'ai qu'à prendre la pelle, aucun contrat de déneigement n'est prévu, es ce normal, je signale que je suis une personne âgée en invalidité. Merci pour vos réponses. Cdt

Par **youris**, le **23/01/2023** à **13:31**

bonjour,

lorsqu'un appartement reste longtemps inoccupé, il arrive que l'eau des siphons s'évapore, provoquant les remontées d'odeurs.

il est conseillé avant de quitter le logement de vider un peu d'huile dans les siphons afin d'éviter l'évaporation.

salutations

Par **nini04**, le **23/01/2023** à **13:35**

Merci pour votre conseil, belle journée

Par **Marck.ESP**, le **23/01/2023** à **13:40**

Bonjour et bienvenue,

Concernant les odeurs, difficile de vous donner des éléments techniques.

Les mauvaises odeurs de canalisations concernent-elles d'autres appartements?, car si c'est le cas, il y a effectivement peut-être un problème au niveau du tout-à-l'égout de l'immeuble l'immeuble, Etape 1: Le syndicat de copropriété doit être averti par R/AR ainsi que le syndic.

Les cheminements jusqu'à l'entrée d'un immeuble ou chalet sont généralement privés et leur entretien doit donc être assuré par les copropriétaires ou propriétaires, comme les parties communes, sous la responsabilité du syndicat des copropriétaires.

<https://www.anil.org/parole-expert-logement-copropriete-neige/>

Il conviendrait donc de revoir ceci avec le syndic et/ou mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine AG.